

Redoublement L1 droit

Par **Jade_tan**, le 20/12/2024 à 09:06

Bonjour !

Je suis redoublante en L1 de droit et je me suis posé une question mais je ne trouve de réponse nul part...

En fait au premier semestre je ne dois repasser qu'une seule matière : droit constitutionnel. (Et 3 au second semestre)

C'est une matière où j'ai des difficultés avec la méthode et j'ai donc peur de ne pas réussir une seconde fois...

Cependant si je rate cette matière, je ne peux pas me rattraper avec d'autres puisque c'est ma seule note du semestre.

Je voulais savoir si pour valider une année de redoublement, on doit obligatoirement valider chaque semestre ?

Ou alors est ce que cette année de redoublement se passe comme une année de droit ordinaire, où l'on peut compenser avec le second semestre ?

Merci !

Par **Zénas Nomikos**, le 20/12/2024 à 19:21

Bonjour,

je ne suis pas compétent pour vous répondre, par contre à toutes fins utiles, voici :

https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/droit-constitutionnel/type.php?id_theme=6835&PAGE=1